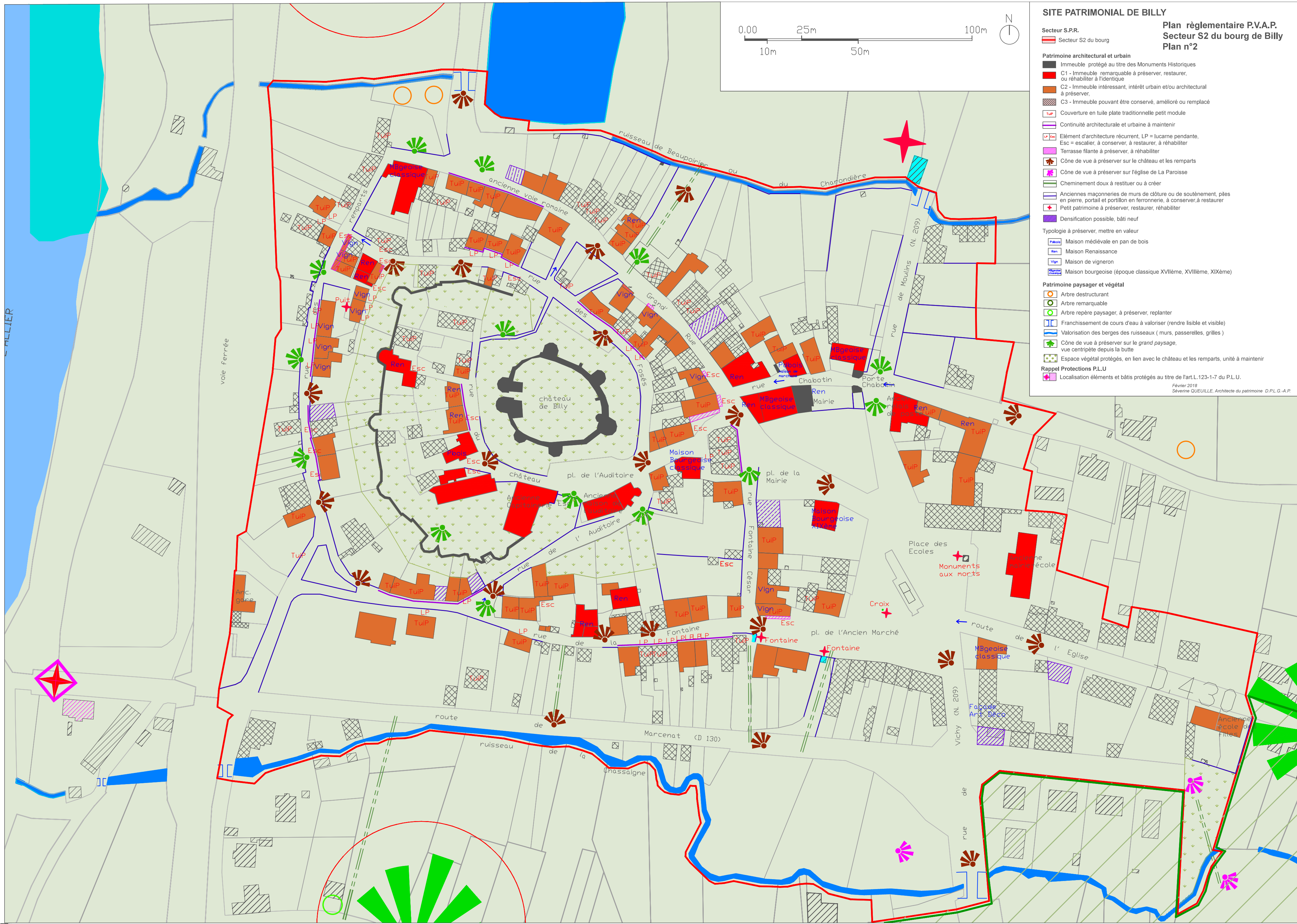




SITE PATRIMONIAL DE BILLY

Secteur S.P.R.
Secteur S2 du bourg

Patrimoine architectural et urbain

- Immeuble protégé au titre des Monuments Historiques
- C1 - Immeuble remarquable à préserver, restaurer, ou réhabiliter à l'identique
- C2 - Immeuble intéressant, intérêt urbain et/ou architectural à préserver
- C3 - Immeuble pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- Tuip - Couverture en tuile plate traditionnelle petit module
- Continuité architecturale et urbaine à maintenir
- Elément d'architecture récurrent, LP = lucarne pendante, Esc = escalier, à conserver, à restaurer, à réhabiliter
- Terrasse filante à préserver, à réhabiliter
- Cône de vue à préserver sur le château et les remparts
- Cône de vue à préserver sur l'église de La Paroisse
- Cheminement doux à restituer ou à créer
- Anciennes maçonneries de murs de clôture ou de soutènement, piles en pierre, portail et portillon en feronnerie, à conserver, à restaurer
- Petit patrimoine à préserver, restaurer, réhabiliter
- Densification possible, bâti neuf

Typologie à préserver, mettre en valeur

- Maison médiévale en pan de bois
- Maison Renaissance
- Maison de vigneron
- Maison bourgeoise (époque classique XVIIème, XVIIIème, XIXème)

Patrimoine paysager et végétal

- Arbre destructurant
- Arbre remarquable
- Arbre repère paysager, à préserver, replanter
- Franchissement de cours d'eau à valoriser (rendre lisible et visible)
- Valorisation des berges des ruisseaux (murs, passerelles, grilles)
- Cône de vue à préserver sur le grand paysage, vue centrée depuis la butte
- Espace végétal protégés, en lien avec le château et les remparts, unité à maintenir

Rappel Protections P.L.U.

- Localisation éléments et bâtis protégés au titre de l'art.L.123-1-7 du P.L.U.

Février 2018
Séverine QUEUILLE, Architecte du patrimoine D.P.L.G.-A.P.